



Consignes Inscription Pédagogique 2023-2024 Masters 2 de Droit et science politique

1 - Consignes générales :

L'inscription pédagogique se réalise obligatoirement après l'inscription administrative, **du 5 juillet au 19 juillet 2023**.

Cette opération s'effectue **en ligne sur ipweb.ut-capitole.fr** et est impérative dans la mesure où elle conditionne votre inscription aux examens.

- ✓ Vous trouverez plusieurs écrans (Données personnelles, Choix du cursus universitaire, Choix des enseignements du cursus, Récapitulatif inscription, Contrat pédagogique) qui vous permettront de réaliser puis valider vos choix pédagogiques et enfin d'éditer votre contrat pédagogique.
- ✓ Tant que les serveurs sont ouverts vous pouvez modifier vos choix autant que de besoin.
- ✓ La distinction entre un enseignement obligatoire, obligatoire à choix (option), facultatif... se fait par des symboles et des couleurs différentes.
- ✓ Il n'est pas possible de poursuivre l'inscription pédagogique en ligne s'il manque un choix d'enseignement.

Pour être validée votre inscription doit être complète.

Légende	
	Choix à effectuer
	Obligatoire
	Obligatoire à choix
	Acquis
	Facultatif
	Dispensé
	Interdit
	Pré-requis non rempli
	Fermé
	Pas encore ouvert
	Groupe(s) commun(s)
	Capacité d'accueil atteinte
	*, Crédits : X
	Aide

2 - Choix de la voie :

Le choix entre la voie recherche et la voie professionnelle au second semestre s'effectuera courant décembre.

3 – Spécificités :

- ✓ M2 Histoire du droit : L'inscription pour l'option 1 ou 2 (UE 3 et UE 4) s'effectuera courant octobre. L'option choisie reste la même pour les deux UE.
- ✓ M2 Droit privé fondamental : Dans l'UE 1, le choix de l'enseignement qui fera l'objet d'une évaluation s'effectuera en décembre.

3 - Date de la Rentrée et emploi du temps :

Les dates et heures de rentrée vous seront communiquées par votre gestionnaire pédagogique.

Merci de consulter votre emploi du temps sur l'intranet > Outils numériques > Applications > Consulter > ADE - Rechercher un planning ou ADE - Mon emploi du temps

Les plannings sont susceptibles d'être modifiés. Il vous appartient de les consulter régulièrement.